

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 17991 - 70ÈME ANNÉE

Paul Vergès lance un appel à concertation pour le grand chantier de développement de La Réunion

«Le tournant sera en 2014/2015, cela va tout changer»



«Il s'agit de tout changer pour tous les Réunionnais, partons des réalités actuelles», avec par exemple les contrats aidés non utilisés. Paul Vergès propose «de ne pas les distribuer aux maires à la veille des élections mais d'en faire des emplois pérennes et non précaires». (photo C.T.)

Après avoir évoqué trois raisons essentielles pour Paul Vergès de la crise structurelle actuelle, ce dernier a expliqué qu'aujourd'hui «arrive le temps des décisions». Faute de moyens financiers suffisants, les mesures engagées n'ont plus d'effet sur le long terme à La Réunion.



La situation ne s'est pas améliorée depuis la manifestation unitaire salariés-patrons de septembre 2010. Le BTP est toujours dans la crise, et il n'a pas été défendu lors du débat sur le budget 2015 contrairement à ce qui avait été promis. (photo M.M.)

Du point de vue conjoncturel, Paul Vergès a mis en avant certains points tels que la crise du logement, la continuité territoriale ou encore les emplois aidés, et a évoqué certaines propositions, visant à mettre en place un développement durable et pérenne à La Réunion.

Des éléments supplémentaires à la crise

Concernant la crise du logement, le gouvernement a intégré la ligne budgétaire unique (LBU) aux lignes de crédit de l'Union européenne, a expliqué Paul Vergès. Ce dernier a expliqué qu'aujourd'hui le secteur du BTP est maintenu par la défiscalisation, après un effondrement du secteur suite à l'arrêt des grands chantiers. Pourtant, «il y a un effet comique sous les tropiques».

En effet pour rétablir la défiscalisation, les députés réunionnais ont déposé un amendement demandant cette particularité. Cependant, «nos députés sont des humoristes, car ils n'ont pas été défendre l'amendement» qui n'a pas été adopté. La défiscalisation pour le logement intermédiaire ne sera pas appliquée. Paul Vergès a évoqué la question des emplois aidés qui «sont refusés par le patronat et les collectivités, parce qu'il n'y a pas de filière de développement», permettant d'employer.

Sur la continuité territoriale, qui se-

ra le sujet d'une assemblée plénière exceptionnelle aujourd'hui, le sénateur et conseiller régional de l'Alliance a réaffirmé sa position passée : «la continuité territoriale est à la charge de l'État et non des Réunionnais». Auquel cas, «l'État refuse un droit aux Réunionnais», il y aurait alors sur «le plan national, l'égalité, mais dans la pratique, l'inégalité». Paul Vergès a posé : «est ce que les Corses seraient d'accord pour payer la continuité territoriale, alors que c'est à l'État de le faire?».

Pour le sénateur, «toutes ces mesures sont des applications immédiates sur le plan économique et social», raison pour laquelle «nos politiques réunionnais disent ce que disent nos dirigeants racontent à Paris : "faut tout changer, on ne peut plus continuer comme ça". D'accord mais changer comment?».

Des mesures immédiates inefficaces

«On est dos au mur», a assuré Paul Vergès. «Il s'agit de tout changer pour tous les Réunionnais, partons des réalités actuelles», avec par exemple les contrats aidés non utilisés. Paul Vergès propose «de ne pas les distribuer aux maires à la veille des élections mais d'en faire des emplois pérennes et non précaires». Ce dernier a proposé la mise en place d'un service public d'aide à la personne, allant de la pe-

tite enfance aux personnes âgées, en passant par les personnes handicapées.

Mais aussi d'utiliser ces contrats aidés dans le domaine de l'environnement, avec par exemple, la volonté actuelle du gouvernement de lancer la transition écologique. «La Réunion peut faire des miracles, elle a 100% des énergies renouvelables sur son territoire et a la capacité de créer de la valeur ajoutée extraordinaire» a ajouté ce dernier.

«Tout est à notre portée», a assuré Paul Vergès. C'est pourquoi ce dernier a réitéré son appel à la concertation. «J'appelle les élus réunionnais à se réunir avec les chambres consulaires, les financiers et les experts afin de mettre en place un grand chantier de développement durable à La Réunion», a déclaré le sénateur.

«Que chacun soit face à ses responsabilités, il faut la concertation», a insisté ce dernier. D'autant que les mesures engagées par le gouvernement et la conjoncture actuelle laisse présager des défis majeurs pour La Réunion : «le tournant sera en 2014/2015, cela va tout changer». Pour lui, il s'agirait de créer une «plate-forme pour le développement durable de La Réunion, car on arrive à une exacerbation, il est possible d'éviter l'explosion sociale», a conclu le sénateur.

Céline Tabou

Edito

Quand l'ego des Américains va prendre un sacré coup

Le 24 octobre 2014 sera un jour marqué d'une pierre blanche dans le progrès technologique chinois et la capacité de ses cadres de conquérir des marchés sur le sol américain. En effet, un accord de partenariat a été signé entre une entreprise de Chine et la ville de Boston pour installer des métros modernes et rentables.

Cette importante ville américaine voulait changer ses vieilles rames de métro de couleur orange de 32 ans d'âge et des rouges de 44 ans. Les autorités ont organisé un appel d'offres. Plusieurs soumissionnaires se sont présentés. La ville a choisi le moins disant.

C'est une coentreprise chinoise qui a remporté le marché de 567 millions de dollars. L'objectif est de fournir 284 voitures de métro de la ville de Boston.

Un accord a été trouvé afin de réaliser les véhicules sur place en investissant dans une usine qui coûtera 60 millions de dollars. Les installations d'une superficie de 14 000 mètres carrés permettra de revitaliser une zone industrielle de 16 hectares et de fournir 60% des composants. À terme 250 emplois seront prévus. Les premiers engins seront livrés en 2018.

Ce qui donne un caractère exceptionnel à l'affaire, c'est que la Chine n'est plus seulement un sous-traitant. Sa maîtrise technologique lui a permis, par cette première opération, de s'attaquer à d'autres marchés américains plus importants. Par exemple, elle serait également en lice pour fournir du matériel roulant pour un projet de chemin de fer d'une valeur de 68 milliards de dollars en Californie qui reliera San Francisco à Los Angeles, en moins de 3 heures. L'ensemble du projet devrait s'achever vers 2029.

Un tel événement remet en cause la supériorité et la vantardise américaines.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
70e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991-2008 : Jean-Marcel Courteaud
Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29

E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23

E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re

E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Conférence de presse de Paul Vergès

Les raisons de la crise actuelle

À l'occasion d'une conférence de presse, le sénateur communiste, Paul Vergès, est revenu sur les raisons de la crise structurelle que connaît La Réunion depuis plusieurs décennies. Une crise qui n'a pas été anticipée par les gouvernements successifs depuis 1946, a expliqué Paul Vergès.



Les embouteillages, une conséquence de la politique des revenus et de la suppression du chemin de fer. (photo Toniox)

Pour Paul Vergès, la loi du 19 mars 1946 est le point de départ de la crise dans laquelle La Réunion s'est enfermée. À la sortie d'un système colonial, le développement économique de l'île s'est basé sur la fonction publique, freinant de plein fouet l'industrie et l'agriculture réunionnaises, dont les derniers pans sont aujourd'hui menacés par la mondialisation.

Trois éléments décisifs dans la construction de l'île

Le drame de La Réunion a eu lieu « dès le départ, lorsque des gouvernements de toute obédience politique avaient approuvé trois décisions », qui ont encore aujourd'hui un impact économique et social à La Réunion. Parmi ces trois décisions, l'application de la loi du 19 mars 1946, abolissant le statut colonial à La Réunion, et stipulant que « les lois et décrets actuellement en vigueur dans la France métropolitaine et qui ne sont pas encore appliqués à ces colonies feront, avant le 1er janvier 1947, l'objet de décrets d'application à ces nouveaux départements ».

La seconde décision évoquée par le sénateur Paul Vergès est la mise en vigueur du décret daté du 31 décembre 1947 indiquant que « les

fonctionnaires de l'État en service dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion, cessent d'être soumis à la réglementation sur la solde et les accessoires de solde coloniaux et seront assujettis aux dispositions suivantes » : indemnité exceptionnelle de cherté de vie, indemnité de résidence, indemnité d'éloignement, indemnité de départ, sans compter trois années travaillées équivalent à quatre années de cotisation pour la retraite.

Pour Paul Vergès ces dispositions ont créé des « discriminations fondamentales en matière de revenus » à La Réunion. En effet, pour ce dernier, d'un côté, les agents de la fonction publique d'État sont sur-rémunérés à 53% tandis que les autres revenus sont fixés par l'État, comme le SMIC et les minima sociaux ne le sont pas. Cette indexation est depuis des décennies le baromètre des prix à La Réunion, créant ainsi des inégalités sociales et de revenu.

La dernière décision qui touche l'avenir de l'île est la suppression du chemin de fer. « Il existait une vision dynamique de l'avenir » à La Réunion, lors de la mise en service du chemin de fer de l'île en 1882. Cependant, avec l'envolée de la construction automobile en France, il a été décidé de supprimer le chemin de fer, a indiqué Paul Vergès. Une fermeture qui s'acheva en 1976,

avec « la suppression de toute l'armature du chemin de fer », en effet, les derniers kilomètres entre Saint-Denis et La Possession ont été totalement supprimés.

Des conséquences aujourd'hui

Ces trois éléments sont, pour Paul Vergès, les raisons de la crise structurelle réunionnaise. Une crise à laquelle s'ajoute l'absence « de réflexion du monde politique ». « Aujourd'hui, on dépasse les 400.000 voitures pour une population, bébés compris, de 840.000 habitants. Il y a une voiture pour deux habitants », a déploré le sénateur communiste. D'ailleurs, pour lui, la suppression du chemin de fer est ainsi parvenu à créer un monopole dans le secteur de l'automobile, ce qui est « une conséquence sous-estimée des inégalités de revenu ». Pour le sénateur, les différences de revenus entre les sur-rémunérés et non sur-rémunérés sont à l'origine des monopoles à La Réunion, car le marché s'est fixé à partir des revenus des fonctionnaires d'État, qui inspireront d'autres secteurs comme les banques, la sécurité sociale, les médias d'État (Réunion Première), les assurances...

« À partir de là comment développer une politique économique ? », a posé Paul Vergès. Alors que l'île fonctionne sur une monoculture depuis des siècles (canne à sucre, vanille, géranium, vétiver, tabac), l'économie réunionnaise dépend désormais à plus de 80% des services publics et privés, avec ces effets sur le chômage, la pauvreté, la précarité, a-t-il indiqué.

Après cinquante années de lutte pour l'égalité, Paul Vergès a assuré que malgré les quelques avancées, « le mal était déjà fait. Toutes les petites mesures sont insuffisantes face à cette crise structurelle à laquelle s'ajoute la crise conjoncturelle actuelle ».

Céline Tabou



Livraison de cannes à sucre à l'usine de Bois-Rouge. (photo M.M.)

La canne c'est le sucre, mais pas seulement -9-

Un message à l'intention de nos lecteurs

Cette semaine Témoignages fait une pause dans sa chronique: «La canne, ce n'est pas seulement le sucre». Pas par manque de matière à traiter, car vous savez bien que la canne est une culture aux nombreuses possibilités — plusieurs centaines d'après les experts.

Mais, au fait, où trouver ces possibilités? La façon la plus simple consiste à se connecter à internet et inscrire les sujets suivants: la canne et ses produits dérivés, la canne et ses sous-produits, ou encore la canne et ses co-produits et parcourir le champ des articles proposés. On peut également entrer les questions: que peut-on faire avec la canne? Avec la bagasse? Avec la mélasse? avec les écumes... les choux de canne, la paille sèche ou verte On peut également adjoindre les noms de pays, comme l'Inde, Cuba, le Vietnam, USA, Australie, Thaïlande, les outre-mer français..? Pourquoi ce travail de recherche? Pourquoi ne pas rechercher un ouvrage de synthèse, ou une thèse d'université? Il y en a certainement mais il faut savoir les découvrir. Pourquoi pas une revue spécialement consacrée à la canne? Si elle n'existe pas il faut savoir l'inventer. De même, pourquoi pas des études universitaires sur la canne? Ne pensez-vous pas quelle le vaut bien?

Cherchez des solutions pouvant encourager nos com-

patriotes à créer des entreprises artisanales ou autres, des coops s'il y a lieu. Certes la canne ce n'est pas seulement le sucre, mais aux possibilités nombreuses pas pour une spéculation intellectuelle, mais si possible des réalisations pratiques.

La langue peut-être un obstacle aux recherches et les traductions proposées sont approximatives. Il faudrait au moins maîtriser l'anglais, le français et l'espagnol, mais ce n'est pas à la portée de tous. Donc il faut chercher le plus possible afin de dégager les potentialités de la canne.

Une blague pour terminer: quelqu'un recherche ses clefs, dans la nuit, au seul endroit éclairé par un lampadaire. On lui demande pourquoi il ne recherche pas ailleurs. Sa réponse est la suivante: ailleurs je ne peux rien voir, et je ne suis pas sûr que mes clefs se trouvent dans l'espace éclairé par le lampadaire.

Je vous conseille donc de chercher et de préférence dans les textes écrits dans une langue que vous maîtrisez, éventuellement dans les vidéos dans une langue que vous comprenez... À la semaine prochaine.

Georges Gauvin

L'INSEE publie les chiffres du PIB de Mayotte l'année de sa transformation en département français

«Une économie en rattrapage soutenue par la dépense publique»

Lors d'une conférence de presse hier, l'INSEE de Mayotte a présenté les chiffres du PIB de 2011. Entre 2005 et 2011, la croissance annuelle de 8,7% a été portée par les transferts publics, précise l'INSEE. Voici le communiqué présentant cette étude.



La barge continue de rythmer les journées entre Petite et Grande Terre.

« Le produit intérieur brut (PIB) de Mayotte est estimé à 1 575 millions d'euros en 2011. La croissance est particulièrement dynamique depuis 2005 puisque le PIB progresse de 65 %, soit + 8,7 % en moyenne par an. Le PIB par habitant atteint 7 900 euros en 2011, en progression de + 5,8 % par an depuis 2005. Il reste très éloigné du niveau national qui est quatre fois plus élevé ou de celui de La Réunion (2,4 fois plus élevé).

Les dépenses des administrations publiques portent la croissance

La consommation des administrations publiques (APU) représente près des deux tiers du PIB. Elle augmente de 360 millions d'euros entre 2005 et 2011 en lien notamment avec l'implantation de nouvelles administrations. Dans le même temps, le nombre de fonctionnaires payés par l'État a plus que doublé, passant de 3 300 en 2005 à 7 400 en 2011. L'augmentation des presta-

tions sociales en nature contribue aussi à la hausse des dépenses des APU. Avec 819 millions d'euros en 2011, la consommation finale locale des ménages double depuis 2005 et contribue à 61 % de l'augmentation du PIB. L'accroissement du revenu disponible des ménages explique cette progression. Il a été multiplié par deux durant cette période, passant de 604 millions d'euros à 1 136 millions d'euros.

Les salaires des administrations publiques ont doublé

Depuis 2005, le revenu est porté par la hausse des rémunérations versées par les administrations publiques, qui doublent sur la période en lien avec la croissance des effectifs. L'augmentation du salaire minimum interprofessionnel garanti (Smig) et la mise en place ou l'extension de droits sociaux (assurance chômage, retraite, etc.) contribue également à l'amélioration du niveau de vie des ménages. À l'échelle individuelle, le revenu disponible brut par habitant atteint

5 500 euros en 2011, soit 60 % de plus qu'en 2005. La dépense de consommation par habitant a également progressé de 60 % depuis 2005 et s'élève à 4 430 euros.

L'investissement augmente faiblement

Avec un montant de 246 millions en 2011, l'investissement n'augmente que de 15 % en valeur depuis 2005. Il est très dynamique chez les ménages et les entrepreneurs individuels, mais reste quasiment stable pour les sociétés et recule de 6 % pour les administrations, suite aux difficultés financières du Département. La dernière composante du PIB est le commerce extérieur. Comme la plupart des économies insulaires, Mayotte importe plus de biens qu'elle n'en exporte : le déficit des échanges avec l'extérieur est de 460 millions d'euros en 2011.

La valeur ajoutée des sociétés reste faible

En 2011, les sociétés non financières dégagent une valeur ajoutée (VA) de 313 millions d'euros, soit 50 % de plus qu'en 2005. Leur part dans la valeur ajoutée totale reste très faible (22 %), loin des niveaux nationaux (57 %) ou réunionnais (35 %). La valeur ajoutée des administrations publiques est estimée à 813 millions d'euros en 2011. Elle représente plus de la moitié de la valeur ajoutée dégagée à Mayotte (18 % au niveau national). La forte contribution des administrations à la valeur ajoutée totale est due à la faible part des entreprises dans la production économique. »

Les transferts publics soutiennent l'économie

Mayotte : croissance portée par un modèle en pleine crise

Les chiffres de l'INSEE datent de l'année où le gouvernement a décidé de faire de Mayotte un département français sans appliquer l'égalité. Or, c'est au moment où le modèle de l'intégration montre toutes ses limites qu'il est étendu dans une île qui a une très forte croissance démographique: triplement de la population en 30 ans, hausse de 2,7% par an sans compter les habitants clandestins.

Le produit intérieur brut (PIB) mahorais se rapproche de celui de Maurice
PIB par habitant en 2005 et 2011 (euros constants)

	2011	2005
	(en euros par an)	
France	31 356	27 810
La Réunion	18 914	15 480
Seychelles	10 317	7 130
Mayotte	7 896	5 200
Maurice	7 449	3 840
Afrique du Sud	6 667	3 520
Comores	742	480
Kenya	695	380
Tanzanie	452	260
Mozambique	435	210
Madagascar	387	230

Sources : Insee, comptes économiques nationaux et régionaux, Cerom ; ONU, World development indicators.

Comparaison des PIB par habitant de plusieurs pays de notre région, toutes d'anciennes colonies, avec celui de la France, une ancienne puissance coloniale.

Les chiffres publiés hier par l'INSEE de Mayotte datent de 2011, ils sont contemporains de la décision de la France de transformer cette île de l'archipel des Comores en département français, tout en refusant l'égalité à ses habitants.

En effet, contrairement à la loi du 19 mars 1946 qui prévoyait l'égalité au 1er janvier 1947 pour les Réunionnais, Guyanais, Guadeloupéens et Martiniquais, le régime imposé aux Mahorais interdit cette possibilité pour la remplacer par une mise en place progressive des lois sociales. Ainsi les plus pauvres ont un RSA qui est bien inférieur au droit commun.

Cette discrimination crée automatiquement un appel à l'émigration vers La Réunion car dans notre île, les minima sociaux et les allocations familiales sont au moins 200% plus élevés qu'à Mayotte. Les Mahorais sont en effet considérés par la France comme des citoyens de la République et en posant le pied à La Réunion, un Mahorais bénéficie automatiquement des mêmes droits que les Réunionnais.

Égalité refusée par Paris

Les Européens ont aussi choisi de ne pas appliquer l'égalité aux Mahorais. Bruxelles a donné à Mayotte le statut de Région ultrapériphérique, mais a choisi d'inventer pour les Mahorais le principe d'une dotation forfaitaire pour les Fonds structurels. Autrement dit, les critères qui s'appliquent à La Réunion, à Madère, aux Açores, aux Canaries, aux Antilles et à la Guyane ne sont pas ceux qui sont appliqués à Mayotte. Par ce subterfuge, l'économie sur le dos des Mahorais s'élève à plus de 100 millions d'euros. La lutte contre cette discrimination est une des batailles de Younous Omarjee au Parlement européen.

Si la transformation de Mayotte en département français par la France suscite une adhésion à Mayotte, c'est parce qu'une partie de la population pense que la France amènera dans l'île des transferts publics qui permettront d'améliorer la situation.

Mais le contexte de la France de ce moment n'est pas le même que

dans les années 50, 60, 70 ou 80. Quand La Réunion devient un département, la France est à la veille d'une période de grande croissance économique, les 30 Glorieuses.

Malgré cette opulence, la France a refusé d'appliquer la loi d'égalité à La Réunion. Au bout de 50 années de lutte, l'égalité avec la France est enfin obtenue pour le SMIC et les allocations familiales. Mais l'inégalité s'était creusée entre Réunionnais, et les monopoles attirés par la manne des transferts publics s'étaient installés.

Les 30 Glorieuses terminées

Or, au moment où Mayotte devient un département, la France n'est plus celle des 30 Glorieuses. C'est un pays en déclin qui a perdu une grande partie de son industrie, et qui voit le chômage battre des records. Autant dire que les moyens budgétaires existant au moment de l'intégration de La Réunion ne sont plus là.

À La Réunion, l'impact du ralentissement des transferts publics se fait fortement ressentir. C'est notamment le cas dans le BTP, avec le désengagement de l'État dans le logement intermédiaire. Les collectivités subissent des restrictions de plus en plus dures avec la politique d'austérité.

La croissance économique de Mayotte est clairement portée par les transferts publics alors que ce modèle est en pleine crise et ne permet pas de développement. La faiblesse de l'économie réelle dans la création de richesses le confirme et montre bien la fragilité de toute cette construction.

M.M.

Oté

Moun nana lonékté !

Koman in pé d'moun i tramay dan zot koko ? Mi vé konprann, kosa i éspass dann koko in moun pou li azi konm sa ? Kansréti inn ti mizing lésplikasyon, donn a mwin si zot nana, pou mié konprann. Dopli kèk tan mi gingn pi kapar zot manière d'viv, mi konpran pi. Koman in moun, kiswa in bononm, kiswa in madam i pé toudinkou ronié tout pou in plass ? (Bann la ot i di « ronié papa-momon ») kiswa in plass travay ou kiswa in plass si la lis z'èlèksyon ? Koman i pé tourn palto konm sa di zour o landmin ? Ousinonsa koup konm fèy vakoa, trwa koté ? Poitan sa nana dan tout parti mé kan nana out kaz a ou i shagrinn a ou plis sirtou kan lo lésplikasyon ki donn i tyinbo pa dobout. Poukoué ti sava ? Poukoué ti kit ton parti ? Toué lé pi dakor èk nout si lo fon ? Nonva mwin lé dakor, mèm mi di sé zot ké nana la klé pou détak tout, i prézant méyèr prozé, i prétan bon solisyon. Donkalar ?

Kit a ronié a zot zot mèm, zot pasé dopli lontan, défwat tout in vi. Poukoué ? Zot mèm i di « mwin té mérit in plass, la pa donn a mwin »lé pa in pé frazil sa konm argiman ? Lé tann. In bann i di, la pa zordi solman nana sa, dopli la nwi dé tan. Nana i tié mèm domoun pou pran la plass. I tié mèm zot papa. Rapèl a zot dann tan lantikité, In moun té apèl brutus la tié son ti pèr, té in pé konm son papa vik la fé grandi a li, té viv èk son momon, lo ti pèr an késtyon té apèl sézar. Li la tié lot pou pran la plas i di, li té pa sontousèl byinsir, mé li té konplis. Avan mor, Sézar la di « A ou osi mon zanfan ? » zot i wa in pé.

Konbyin moun dan la politik i vé tié sak lé la an plass déza, sak la fé a zot, sak la fé grandi a zot, la fé in moun èk zot, la mèt a zot dann ni. Nana bon pé kiswa dan nout parti a nou, ousinonsa kiswa ayèr, sa i mank pa. I di « mwin osi mi vyinbou fé sa ». Kèl èr ? mank do po, kan lé dan la dans i gingn pi dansé. Dotanplis pou okip nout péi èk tousa traka, i fo a nou moun féré, pa moun gro grokèr, i sava pou in yink-yink, i vann la kourss. I fo anou moun konfians, moun sanmanké, boudikont moun nana lonékté.

Justin